

**Décision n° CODEP-SGE-2017-026540 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire
du 19 juillet 2017 relative à la désignation de cinq inspecteurs de la
radioprotection**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29, L. 1333-30, L. 1421-1 et L. 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-98 à R. 1333-108 et R. 1337-11 à R. 1337-14-1 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1^{er} ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l’Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe de la présente décision sont désignés en qualité d’inspecteur de la radioprotection pour procéder au contrôle du respect des dispositions du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique, des articles L. 5212-1 et L. 5212-2 du même code relatives à l'utilisation des dispositifs médicaux dans les applications médicales des rayonnements ionisants, et des mesures de radioprotection prévues par le chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail, ainsi que des règlements et prescriptions pris pour leur application dans les conditions fixées par l’article L. 1333- 29 du code de la santé publique.

Leur compétence s’étend à l’ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

Article 2

Les inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article 1^{er} sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 19 juillet 2017

Signé par
Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

ANNEXE

DÉCISION CODEP-SGE-2017-026540 du 19 juillet 2017

relative à la désignation de cinq inspecteurs de la radioprotection

Liste des cinq inspecteurs de la radioprotection

Nom – Prénom	Qualification		
	Milieu médical	Milieu industriel	Autres domaines
M. FAYOLLE Vincent	X	X	X
M. GLORIAN Thomas		X	X
Mme GUEUDIN Catherine	X	X	X
M. LOISIL Dominique	X	X	X
M. MARTIN Michaël	X	X	X